

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 21 février 2019, à 11 h 45, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2019-17

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Ajouter le point 5AT) 7 : *Trame verte et bleue métropolitaine – mandat d'accompagnement pour l'élaboration du Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues*

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2019

Résolution n° E-2019-18

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2019

Résolution n° E-2019-19

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion en 2019

Résolution n° E-2019-20

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) pour l'année 2019 et autoriser le paiement de la cotisation fixée à 7 427,39 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-08
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Conseil d'administration et conférence annuelle 2019

Résolution n° E-2019-21

- Déléguer au conseil d'administration et à la conférence annuelle 2019 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui auront lieu à Sheboygan, au Wisconsin, du 3 au 7 juin 2019, les personnes suivantes : Mme Michelle Morin-Doyle, M. Guy Dumoulin, M. Régis Labeaume, M. Robert Masson et Mme Éloïse Richard-Choquette.
- Autoriser le remboursement des frais relatifs à l'inscription, au transport, à l'hébergement et aux repas de ces personnes.

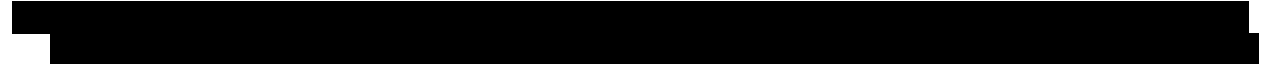
Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables - Embauche d'une conseillère en cartographie des zones inondables

Résolution n° E-2019-22

- Procéder à l'embauche de Mme Marie-Ève Larouche, à titre de conseillère en cartographie des zones inondables. Sous la supervision de la coordonnatrice des zones inondables, elle occupera un poste contractuel, à temps plein (35 h/sem.), à compter du 11 mars 2019 jusqu'au 30 juin 2021, ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale.

- 
- Autoriser la direction générale à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Marie-Ève Larouche.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Direction générale – *ressources humaines*

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 389-12-2018 de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution n° E-2019-23

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 389-12-2018 intitulé *Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Bernard à des fins résidentielles* ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 390-12-2018 de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution n° E-2019-24

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 390-12-2018 intitulé *Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Agrandissement du parc industriel de Saint-Bernard* ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 391-12-2018 de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution n° E-2019-25

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 391-12-2018 intitulé *Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Calcul des*

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

distances séparatrices relatives aux installations d'élevage à proximité d'une affectation industrielle dans un périmètre d'urbanisation ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

- que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 393-01-2019 de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution n° E-2019-26

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 393-01-2019 de la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé *Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Aménagement de sentiers de vélos de montagne en affectation agricole sur le territoire de la ville de Sainte-Marie* ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement CR-285-12-2018 adopté par la MRC de Portneuf

Résolution n° E-2019-27

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement CR-285-12-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant les bâtiments agricoles désaffectés en zone agricole et les services complémentaires aux activités agricoles et forestières sont de nature locale;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci portera sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Appels d'offres pour la réalisation de relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ

Résolution n° E-2019-28

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à six (6) appels d'offres publics pour la sélection de firmes ayant pour mandat de procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Trame verte et bleue métropolitaine – mandat d'accompagnement pour l'élaboration du Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues

Résolution n° E-2019-29

- Octroyer un mandat à *En mode Solutions*, pour un montant de 15 522 \$ (taxes incluses), afin d'accompagner la Communauté métropolitaine de Québec dans l'élaboration du Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues, le tout conformément à l'offre de service datée du 4 février 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-09
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Vente de la photographie aérienne 2018

Résolution n° E-2019-30

- Autoriser la vente de la photographie aérienne conformément à la Charte de prix pour la vente de la photographie aérienne 2018 du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à signer les protocoles d'entente à intervenir avec les acheteurs potentiels pour la vente de la photographie aérienne 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec - Site optimisé (Web app) pour valoriser les accès publics au fleuve

Résolution n° E-2019-31

- Octroyer un contrat à la firme Bulldozer afin de réaliser un site web optimisé pour valoriser les accès publics au fleuve pour une somme maximale de 24 742,62 \$ (taxes incluses) selon l'évaluation budgétaire en date du 22 octobre 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-10
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 - Projet 1.1 « Un Grand Marché branché » - Octroi d'un contrat pour la conceptualisation du contenu des bornes numériques

Résolution n° E-2019-32

- Dans le cadre du projet 1.1 « Un Grand marché branché » de la *Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025* du Forum des élus de la Capitale-Nationale, octroyer un contrat de services professionnels à GRDN, consultant spécialisé en stratégie numérique, pour le développement et la mise en production de la plateforme et des interfaces retenues, et finaliser l'élaboration du contenu avec les partenaires de la région et son intégration au logiciel de gestion des bornes acquises par la Ville de Québec, et mises à la disposition de la région au Grand Marché de Québec, le tout en collaboration avec les partenaires de la région, pour une somme maximale de 24 029,78 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 février 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-11
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2019-33

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 11 février 2019, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 31 décembre 2018 (période 12 de l'année 2018) et du 1^{er} au 31 janvier 2019 (période 1 de l'année 2019).
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.
- c) Liste des dépenses Visa pour le mois de janvier 2019.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 février 2019
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 7 -

Les résolutions E-2019-17 à E-2019-33, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE